



**Conseil communal de Vufflens-la-Ville**  
**Procès-verbal**  
**Séance du mercredi 27 octobre 2021**

---

PV 4-2021

## **1. PRÉSENTATION PAR LE BUREAU FERRARI ARCHITECTES : « PROJET DE CONSTRUCTION DE PLUSIEURS BÂTIMENTS EN EXTENSION DU COLLÈGE DU CHEMINET ET DU CENTRE COMMUNAL DU VERGER À PENTHALAZ »**

La présentation de MM. Yves Jauner, Municipal à Penthalaz et Président du Comité de direction de l'ASIVenoge, et David Baillif, architecte, est disponible sur l'Intranet du Conseil communal.

Les documents relatifs à ce projet de construction sont téléchargeables sur l'Extranet de l'ASIVenoge : [Fichiers - Connexion - \(asivenoge.ch\)](#), mot de passe : ASIpublic%

## **2. ACCUEIL ET CONTRÔLE DES PRÉSENCES**

Le Conseil ayant été régulièrement convoqué pour 19h30, le Président, M. Hervé Bandini, ouvre la séance en saluant les membres de l'assemblée et de la Municipalité ainsi que la presse. Dans le respect des mesures de protection face au Covid-19, le port du masque est obligatoire, exception faite pour les oratrices et orateurs lors de leur prise de parole. La présence du public est autorisée, mais celui-ci doit être muni du Pass-Covid. Cette même règle est valable pour les représentants de la presse.

Le procès-verbal de la séance est pris Mme Noémie Girard, secrétaire.

### **Quorum**

33 membres présents, 12 membres absents excusés.

Le Président prie l'assemblée de se lever afin d'observer une minute de silence en mémoire de M. André Ramstein, qui fut syndic de Vufflens-la-Ville de 1981 à 1989, décédé le 5 octobre 2021.

### **Ordre du jour et documents**

La convocation, contenant l'ordre du jour, a été adressée par écrit le 8 octobre 2021. Les documents nécessaires à la préparation de la séance – préavis municipal, procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> septembre 2021 et annexes y relatives – ont, quant à eux, été transmis via l'Intranet du Conseil, à la même date.

Sans objection de la part de l'assemblée, le Président considère que l'ordre du jour est accepté et suivi tel que proposé.

## **3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2021**

Dans les communications de Mme la Municipale Caroline Jaugey, en page 5 du procès-verbal, rubrique « Jubilés », Mme Martine Nicollerat aimerait redonner un aspect plus francophone au nom de famille de Mme et M. Collet (orthographié « Colley »).

Ainsi modifié, le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> septembre 2021 est accepté à la large majorité moins 2 abstentions.

M. Hervé Bandini adresse ses remerciements à Mme Noémie Girard pour le travail effectué.

## **4. ASSERMENTATION D'UN CONSEILLER COMMUNAL**

Pour donner suite à la démission du Conseil communal de Mme Caroline Sennwald, M. Simon Olivetta, figurant en tête des « viennent ensuite », est assermenté par le Président et accueilli par acclamation par l'assemblée.

## **5. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

Suite à un incident survenu lors du dépouillement du dernier scrutin, le Président rappelle que le bureau de vote est ouvert, le dimanche des votations, de 9h à 10h.

M. Hervé Bandini annonce les dates des séances du Conseil communal pour 2022, soit les mercredis 23 mars, 15 juin, 12 octobre et 14 décembre, à 20h.

Il informe encore que la prochaine échéance pour le Bureau du Conseil concerne le scrutin fédéral du 28 novembre 2021.

## **6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**

**M. OLIVIER DUPERRUT, SYNDIC**

### **Personnel communal**

Je vous annonce l'engagement de Mme Patricia Trebern au poste de Préposée au contrôle des habitants. Elle a débuté son activité le 1<sup>er</sup> octobre 2021 pour une période d'essai de 3 mois. Depuis plusieurs années, elle exerce ce métier avec sérieux et compétence et nous sommes très contents de la compter parmi nous.

Elle remplace Mme Steiner qui a terminé le 28 septembre dernier. Nos attentes ne correspondaient pas à ses capacités professionnelles et avons donc décidé de mettre un terme à son contrat de travail.

### **WC public**

Dans le préavis 2/2021, accepté à l'unanimité, la Municipalité vous proposait la création de WC public à la Grande Salle. Les travaux ont débuté le 18 octobre dernier. Ils devraient être terminés et en fonction à la mi-novembre.

### **Préavis à venir**

En décembre prochain, la Municipalité vous présentera trois préavis, soit :

- Budget de fonctionnement 2022
- Fixation du plafond d'endettement et du plafond pour risques de cautionnements et autres garanties pour la législature 2021-2026
- Modifications des conditions du droit distinct et permanent (DDP) signé avec Demarex SA à la suite des fouilles archéologiques obligatoires sur la parcelle communale 930.

Suite aux fouilles archéologiques rendues obligatoires sur la parcelle 930, Demarex SA a dû prendre en charge les coûts conséquents desdites fouilles et a pris du retard quant à la construction autorisée. De ce fait, la Municipalité souhaite vous soumettre une proposition afin de faire un geste participatif envers le superficiaire.

**M. MICHEL GRUAZ, CONSEILLER MUNICIPAL**

### **Projet CFF de création de nouvelles diagonales**

Vous vous souvenez, du moins les anciennes et anciens Conseillers, du projet d'entrée des trains depuis le Nord, donc depuis Cossonay-Penthalaz directement dans le faisceau de la zone industrielle du SIVA. La Municipalité avait alors fait opposition pour tenter de préserver au mieux les intérêts de la population. Elle avait demandé que les études les plus récentes, sur le développement de la zone, en particulier l'étude CITEC mandatée par le canton, soient prises en compte, cela afin de s'assurer que les normes légales en matière de protection contre les nuisances sonores soient respectées.

Le 11 octobre, nous avons, M. le Syndic et moi-même, reçu les CFF qui nous ont fait part des résultats détaillés de l'étude complémentaire, laquelle a été réalisée grâce aux oppositions de citoyens et de la Municipalité. Ces résultats nous ont été transmis le même jour par l'Office fédéral des transports, Département de l'environnement des transports, énergie et communication, par courrier postal. En l'espèce, le projet fait l'objet d'une notice d'impact sur l'environnement, accompagnée d'une étude de bruit, notamment mise à jour dans le cadre des demandes formulées par la DGE Vaud et l'OFEV, à la suite de notre opposition. Cette étude démontre non seulement qu'à l'horizon 2025 les niveaux de bruits diurnes et nocturnes présentent des marges importantes par rapport aux valeurs de planification en tous points de la zone, mais également que le projet permet globalement de diminuer les niveaux de bruits prévisionnels. Même à l'horizon 2035, en tenant compte de l'importante augmentation de trafic prévue par les entre prises actuelles de la zone et du trafic futur qui viendra de Cossonay, les normes en matière de nuisances sonores seront encore respectées. Par conséquent, les CFF constatent que la Commune de Vufflens-la-Ville n'a aucune inquiétude à avoir quant aux nuisances sonores générées par le présent projet.

Aussi, compte tenu des réponses apportées aux points d'opposition de la Commune, les CFF concluent au rejet de l'opposition. L'évolution du trafic, selon l'étude CITEC, ayant été prise en considération comme demandé, la Municipalité a retiré son opposition.

### **Mobilité**

Dès le 12 décembre, les TL reprendront la ligne de bus 56 Bussigny-Mex via la zone industrielle du SIVA. Comme déjà communiqué, celle-ci n'ira plus à Mex village, mais chez Bobst en Faraz. Les TL nous ont demandé de modifier légèrement les lieux d'arrêt de la gare et de Cuvillard dans le sens montant. A la gare l'emplacement sera avancé de 5 mètres afin que les portes donnent sur le trottoir du pont. Vers les PPE de Cuvillard, il sera placé 50 mètres plus bas libérant ainsi les places de stationnement et l'emplacement des conteneurs à ordures.

En ce qui concerne la ligne 58, Bussigny-Cossonay-Penthalaz, les bus à deux étages ou les articulés circulent à l'heure depuis plus de deux mois. Nos écoliers constituent la grande majorité de la clientèle.

### **Futur accès Internet et à la télévision HD de Vufflens-la-Ville**

Nous avons rencontré un représentant de Swisscom qui nous a fait savoir que son entreprise avait décidé de rapprocher la fibre optique, afin d'accélérer l'accès pour toutes les habitations des communes de Mex, Villars-Ste-Croix et Vufflens-la-Ville. En ce qui nous concerne, la fibre optique est tirée depuis Bussigny. L'objectif est de permettre à environ 40 % des abonnés de bénéficier d'un accès 3 à 5 fois plus rapide, soit de 300 à 500 mégabits/seconde. La fibre optique viendra jusque dans les chambres Swisscom, mais l'accès chez les abonnés se fera encore comme présentement, soit par le biais du cuivre. Il faut savoir que le secteur nord-ouest du village et Palaz bénéficie déjà de performances améliorées. A l'issue des travaux prévus dès été/automne 2022, 90 % des abonnés du village, quel que soit leur fournisseur de prestations, disposeront d'un accès dont la rapidité sera située entre 175 et 575 mégabits/seconde. La rapidité dépend de la distance entre la chambre Swisscom et l'emplacement des bâtiments récepteurs. Actuellement 40 % des abonnés de notre Commune disposent d'un accès limité à 100 mégabits seulement.

### **MME CAROLINE JAUGEY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

#### **Cantine Pic et Croc**

Notre responsable cantine, Mme Tania Gysler, a donné naissance à un beau petit garçon prénommé Kelyan le 18 septembre 2021. Nous formulons aux heureux parents ainsi qu'au grand frère tous nos vœux de bonheur.

Mme Marisa Henry, auxiliaire à la cantine Pic et Croc, a présenté sa démission pour convenances personnelles pour la fin de cette année. Nous lui souhaitons le meilleur pour la suite et de profiter pleinement de ses enfants et petits-enfants.

De ce fait, un poste d'auxiliaire à l'accueil de midi et du goûter sera vacant dès la rentrée de janvier 2022. Une annonce à ce sujet avec toutes les précisions sur le poste se trouve dans le BIOV.

## **Manifestations**

Après deux années sans réception des jeunes de 18 ans, la Commune a convié les jeunes nés en 2001, 2002 et 2003 à un souper au restaurant du Marteley le vendredi 3 septembre 2021. Sept jeunes ont répondu présents ainsi que l'ensemble de la Municipalité. Tout le monde a passé une très agréable soirée, appréciée de tous avec des échanges intergénérationnels très intéressants.

Le 30 septembre 2021, Mme Carine Menoux, enseignante à Vufflens-la-Ville depuis le début de sa carrière en 1982, effectuait son dernier jour en tant qu'enseignante avant de partir pour une retraite bien méritée. C'est entourée de ses collègues anciennes et actuelles, de ses amis et de sa famille ainsi que M. Déjardin, directeur des écoles, et d'une délégation municipale, qu'elle a pu profiter d'un agréable moment autour d'un apéritif préparé par M. Eric Meylan et offert par la Commune. Plusieurs discours et chansons ont ponctué ce moment riche en émotion.

Nous lui souhaitons une belle retraite et ne doutons pas un instant qu'elle sera bien occupée par ses multiples activités.

Le 12 octobre 2021, à la Grande Salle de Vufflens-la-Ville, s'est tenu le repas des aînés. Les 77 personnes inscrites ont eu le plaisir de pouvoir enfin se retrouver de savourer le délicieux repas préparé et servi par le service traiteur de Terre vaudoise.

C'est dans une ambiance conviviale agrémentée par l'animation musicale de notre trio Edith, Michel et Philippe – que nous tenons encore à remercier – que la réception s'est prolongée jusqu'en milieu d'après-midi.

## **Cours BLS**

Cette année, une nouvelle session de formation de base au cours BLS/AED (Basic Life Support-Defibrillation automatique externe) a eu lieu le samedi 9 octobre 2021 à la Grande Salle. Onze participants ont pu suivre les cours théoriques et pratiques prodigués par Zacharie et Diana du SDIS région Venoge.

Tous ont trouvé cette formation très intéressante et bénéfique, les rassurant sur l'utilisation d'un défibrillateur.

A la suite de cette formation chacun recevra, dans les prochaines semaines, un certificat de First responders et pourra ainsi installer l'application afin d'être prévenu en cas d'urgence vitale.

## **MME CHANTAL DI LALLO, CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

J'aimerais commencer par un petit retour en arrière sur le « Coup de Balai » qui a été donné à Vufflens-la-Ville et remercier tous les participants, petits et grands, pour leur engagement. C'était une journée très réussie avec plus de 70 participants, tous motivés à ramasser les déchets abandonnés un peu partout autour de notre village. Je tiens particulièrement à remercier les jeunes que nous avons rencontrés quelques jours auparavant à l'occasion de leurs 18 ans et qui ont tenu leur promesse en se joignant à nous pour cette journée. C'est toujours surprenant de voir ce que les gens déposent, sans complexe, dans la nature. Bouteilles, sacs poubelles, et même lunettes de WC ont été ramassés lors de cette journée. Sans compter que, quelques jours plus tard, nos employés communaux ont pu recommencer l'exercice en transportant

plus de 340kg de gros déchets laissés au bord des routes ! Un MERCI tout spécial à eux pour ce travail ingrat qu'ils sont amenés à faire régulièrement. Nous avons signalé le cas à la gendarmerie, laquelle a déposé une plainte pour abandon de déchets.

Pour continuer dans la lignée de mon dicastère « déchetterie », je vous informe que nous allons apporter une petite précision à notre cahier des déchets en 2022. En effet, il est actuellement écrit que les litières pour chats doivent être jetées dans des sacs poubelles. Or, les litières biodégradables et compostables peuvent être déposées à la décharge une fois les crottes enlevées.

Je continue avec un point d'actualité brûlant : la cybersécurité. Nous prenons ce point très au sérieux et avons pris contact avec notre informaticien suite au dernier Conseil. Plusieurs points ont été discutés avec lui, notamment :

- la prévention
- les avantages du Cloud
- nos protections actuelles
- les bonnes pratiques à adopter
- l'anticipation.

Nous sommes arrivés aux premiers constats suivants :

1. Le fait d'avoir opté pour le transfert de nos données sur une solution DAAS (Desktop as a Service) sécurise nos données. Elles sont gérées par la société Sadies qui est actuellement en train de faire toutes les démarches nécessaires pour qu'une société externe vienne contrôler la sécurité du Cloud dans lequel nous sommes hébergés. Des tests d'intrusion doivent être effectués en début d'année et seront pris en charge par Sadies. Suite à cet audit, un rapport sera adressé à la Commune. Il sera intégré au rapport de gestion 2021.
2. Nous sommes en train d'établir une charte afin d'optimiser l'utilisation de nos infrastructures et sensibiliser tous nos utilisateurs à l'importance de la vigilance.
3. Nous suivrons une séance organisée par UCV à cet effet et déterminerons à ce moment si d'autres audits/protections sont à envisager, sachant que le risque 0 n'existe malheureusement pas...

## **M. PASCAL BERCHIER, CONSEILLER MUNICIPAL**

### **Grande Salle**

Des dégâts ont été commis sur la façade nord de la Grande-salle. Une plainte pénale a été déposée par nos soins.

### **Place de jeux**

Durant la semaine avant les vacances scolaires, les arbres ont été plantés et récemment, les bancs ainsi que les panneaux sécuritaires ont été posés.

### **Haies**

Nous avons profité du retour du beau temps pour faire tailler la haie du chemin des Grands-Champs.

Le samedi 10 octobre, mon collègue Michel Gruaz et moi-même avons profité d'une belle matinée d'automne pour nous promener dans le village, et faire une liste des haies qui devaient être taillées afin de respecter les distances réglementaires. Les propriétaires concernés ont été avertis par courrier.

Nous vous rappelons que les haies peuvent s'étendre jusqu'à la limite de propriété lorsqu'elles ont fini de pousser et non seulement lors de la taille.

## Déchetterie

La porte coulissante de la déchetterie de la Grande Salle a été automatisée. Son ouverture ne sera possible qu'au moyen d'un interrupteur selon un horaire établi, soit du lundi au samedi de 8h à 19h.

## Routes

Nous avons mandaté une entreprise pour colmater les fissures sur nos routes communales, cette opération permet de redonner une étanchéité au revêtement et de prolonger son usage.

## 7. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 8/2021 : « ARRETÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2022 »

En préambule, M. Olivier Duperrut, Syndic, prie le Conseil d'excuser l'absence de Mme Dominique Nijenhuis, boursière, qui a eu un accident le matin même dans les escaliers de la Maison de Commune. Elle a été transportée à l'hôpital et sera indisponible pour une durée indéterminée.

### Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad hoc.

### Rapport de la Commission des finances – COFIN

Le rapport de la Commission des finances, composée de Mmes Fanny Falconnet, Présidente, Armelle Saunier et MM. Julien Humair, Ludovic Jaugey et Pierre-André Vulliod, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 22 octobre 2021.

Le rapport est lu par Mme Fanny Falconnet, Présidente.

### Discussion

- M. Samuel Berthoud se pose une question déclinée en deux volets. En premier lieu, il souhaite savoir si la Municipalité dispose désormais des données chiffrées qui n'étaient pas encore connues au moment de la soumission du préavis et, le cas échéant, si cela change quelque chose sur les prévisions. Deuxièmement, le Conseiller rappelle que l'on a eu parlé de la RIE III et de ses impacts les dernières années, ce que ne mentionne toutefois pas le préavis. Est-ce que l'impact pour notre Commune est maintenant connu ?
- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui répond que Mme Dominique Nijenhuis, boursière, aurait pu donner d'avantage d'information à ce sujet. Il confirme cependant qu'une partie des chiffres est rentrée récemment, notamment pour la péréquation où une somme importante est revenue en retour. Raison pour laquelle les comptes 2021 devraient être une bonne surprise par rapport au déficit annoncé dans le budget. Les rentrées fiscales des personnes morales et physiques sont bonnes et les prévisions le sont aussi. La surprise sera plutôt positive que négative au moment du bouclage des comptes.
- M. René Parrat aurait souhaité qu'au moment de la demande de l'arrêt d'impôts, l'on pense aussi à présenter le plafond d'endettement, ce qui aurait permis d'avoir une vue d'ensemble des investissements, etc. Visiblement, cette information arrivera dans le délai légal, soit 6 mois depuis le début de législature. Si le Conseiller regrette que l'arrêté d'impôts ne soit pas associé à ce document, il imagine bien qu'il y a des raisons internes à la Municipalité.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui confirme qu'il est toujours difficile de déterminer le plafond d'endettement, qui coïncide avec le budget. Le fait de le présenter déjà au mois d'octobre aurait signifié mettre la charrue avant les bœufs. Les délais seront effectivement respectés en le présentant au mois de décembre.

- La parole n'étant plus demandée, M. Hervé Bandini, Président, clôt la discussion et procède alors au vote.

Le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE**

- Vu le préavis municipal n° 8/2021 du 30 septembre 2021 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### **DÉCIDE**

1. De fixer à 67% de l'impôt cantonal de base pour l'année 2022, le taux de l'arrêté d'imposition sur le revenu et la fortune des personnes physiques, l'impôt à la source, l'impôt spécial dû par les étrangers, le bénéfice net et le capital des personnes morales ;
2. De maintenir inchangés, pour l'année 2022, les autres impôts entrant dans l'arrêté d'imposition ;
3. De maintenir à 5% l'an le taux d'intérêt de retard sur toute contribution impayée perçue directement par l'autorité communale ;
4. De maintenir le coefficient de amendes, lors de soustractions d'impôts et de taxes qui sont propres à la Commune, soit huit fois le montant de l'impôt ou de la taxe soustrait, indépendamment de celui-ci.

Le préavis n° 8/2021 est accepté à la large majorité moins 3 absentions.

### **8. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

- M. Patrick Vigouret revient sur l'annonce qui a été faite par les CFF sur le projet de diagonale en prenant acte que la Municipalité a retiré son opposition. A titre informatif, il précise que, si les CFF ont émis un avis défavorable, c'est l'Office fédéral des transports (OFT) qui prendra la décision finale. En tant qu'opposant, il a lui aussi reçu la nouvelle étude d'impact, dont il fait une lecture différente de celle de la Municipalité. Cette étude montre qu'aux horizons 2025 et 2035, le trafic ferroviaire dans la ZI va être multiplié entre deux et trois – tout comme le trafic des camions qui augmentera fortement. Le Conseiller pense que, si cette étude d'impact de l'OFT avait été présente lors de la mise à l'enquête au départ, énormément d'habitants du village y auraient fait opposition. Il déclare donc avoir un doute sur la validité de la mise à l'enquête. Il informe également avoir donné beaucoup d'arguments à la Municipalité en début d'année qui, visiblement, n'ont pas été pris en compte. La nouvelle enquête montre que les niveaux de bruits sont très proches, pour beaucoup d'habitants, de la limite autorisée, voire dépassée pour certains. Le Conseiller se dit personnellement surpris que l'on n'ait pas profité de cette occasion pour demander aux CFF de prendre d'autres mesures pour le futur (mur antibruit, etc.). En tant que citoyen, il se réserve le droit d'aller plus loin, jusqu'au Tribunal administratif fédéral.
- M. Yves Trottet confirme que les CFF n'ont aucun pouvoir à retirer une opposition, c'est effectivement l'OFT qui peut le faire. Il recommande vivement à la Municipalité d'obtenir des compensations avant de retirer son opposition – bien qu'il ait cru comprendre que c'était déjà le cas. Si toutefois l'opposition n'avait pas encore été retirée, le Conseiller encourage la Municipalité à ne pas le faire et à entamer un processus de négociation. Cela va d'ailleurs dans la droite ligne du développement durable du village.
- M. Patrick Vigouret redit avoir donné une liste d'arguments hallucinante à la Municipalité.



- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, ne souhaite pas polémiquer, mais informer des résultats qui ont été transmis par l'OFT, Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). Les CFF notent que, respectant le cadre légal, ils n'ont aucune obligation quant à la mise en place de mesures d'atténuation du bruit telles que demandées par la Commune. Du moment que les nuisances sonores ne dépassent pas les normes, les CFF ne sont pas contraints de faire le nécessaire pour les atténuer. Ce sont les informations qui ont été communiquées à la Municipalité.
- M. Patrick Vigouret distingue deux sortes de nuisances : celles provenant de la ZI et celles dues au trafic ferroviaire. Deux jurisprudences existent actuellement en Suisse qui montrent que, lorsqu'il s'agit de bruit ferroviaire, les bruits de la ZI et de la zone ferroviaire doivent être cumulés... et les CFF ne le font pas. Ce n'est ni à la Municipalité, ni à lui-même d'en juger, mais à un tribunal.
- M. René Parrat se souvient que la Municipalité avait fait appel à un acousticien. Aurait-il laissé traîner ses oreilles dans cette étude ?
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, répond que cet acousticien a toujours dit que les bruits provenant de la ZI et de la zone ferroviaire ne s'accumulaient pas. Ils étaient pris séparément.
- M. Patrick Vigouret rétorque que cet acousticien n'est pas un juge.
- Sur un autre sujet, M. René Parrat souhaite connaître quelle suite a été donnée, par la Municipalité, aux postulats qui ont été déposés. Qu'en est-il également des deux projets qui ont été autorisés par le Conseil communal, à savoir la réfection de la chaussée de la Grand-Rue et la démolition du carnotzet ? Il tient de plus à s'exprimer sur le grand projet de construction du collège du Cheminet ; non pas sur le projet lui-même – qui répond à un réel besoin –, mais davantage sur le contexte institutionnel de l'organisation de cette décision. Il faut savoir qu'une enveloppe de 31 millions doit être votée et que les pouvoirs de vote ont été donnés par délégation à une association intercommunale, qui représente les six communes (nombre d'électeurs de 5'000 et potentiel d'habitants de 7'000). Il est important que le Conseil communal, notamment ses nouveaux membres, prennent conscience du « mille-feuilles institutionnel » qui est en place face à un projet de l'envergure de celui-ci. L'association intercommunale, par ses représentants (qui sont au nombre de 24-25), va voter 31 millions, dont une partie sera prise en charge par la commune – siège de Penthalthaz et les 2/3 par les autres communes. Au travers, il y a de nombreuses phases décisionnelles qui interviennent avec des pouvoirs légaux réglementaires et de référendum, que les parties – les communes partenaires ou les citoyens d'une commune – peuvent utiliser. Est-ce que le Conseil sera soumis à une décision de crédit ? Non, elle sera faite au niveau du Conseil intercommunal. On constate donc bien que les parlements communaux sont très éloignés du fonctionnement d'une association intercommunale et de ses conséquences. De son propre aveu, le Conseiller se pose la question de savoir si l'on ne commence pas à être à la limite du système, à la limite de l'institution communale telle que la nôtre. S'il n'est pas en faveur des solutions de fusion, des questions se posent toutefois : si l'on poursuit loin le raisonnement et que d'autres investissements de ce type-là, dans d'autres domaines, se présentent, on sera toujours au bout de la chaîne. Si l'on était dans une institution plus grande, on aurait une vue d'ensemble de l'investissement et la capacité de pouvoir agir. Car si l'on veut agir en tant que parlementaire, cela signifie qu'il faut un contact très important avec les délégués du parlement communal, et respectivement avec la Municipalité, pour pouvoir connaître les projets et donner un avis local de sensibilité autre que les délégués. Nous sommes dans un mille-feuilles qui est très compliqué à gérer, dans lequel toutes les phases référendaires de la commune qui va participer financièrement viennent encore s'intercaler. C'est donc un sujet extrêmement complexe et l'on est en droit de s'interroger sur la limite du système de l'institution intercommunale : voter 30 millions avec un potentiel de décision de 25 personnes – en qui le Conseiller dit cependant avoir confiance –, il y a de quoi s'interroger.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, souligne que ce sont pas les six communes qui ont décidé d'elles-mêmes de placer le secteur primaire à Penthalthaz, mais que cela a été demandé au niveau cantonal.

L'échéance de 2024 montre que des classes manquent et que l'on ne sait pas où mettre les élèves. Il s'agit en effet d'un gros bateau, très compliqué et complexe. Pour revenir à la question des postulats (Fonds Spécial et PECC), M. le Syndic confirme qu'ils ne sont évidemment pas tombés aux oubliettes et que la Municipalité reviendra avec des propositions en début d'année. Elle doit d'ailleurs prendre contact avec M. Hervé Bandini, Président, pour nommer une commission de réflexion afin de réviser le règlement du Fonds Bobst. Concernant les préavis, notamment la réfection de la chaussée à la Grand-Rue, l'impulsion a été donnée, mais, compte tenu de la durée des travaux (4-5 mois), ces derniers seront plutôt effectués au printemps 2022, afin d'éviter des problèmes liés au déneigement cet hiver. Toutefois, ils pourraient aussi se dérouler en deux étapes, en commençant par la chambre sur la descente de l'Arzillier ainsi qu'une partie de la conduite qui monte sur le chemin de la Poste ; et le reste au printemps. Des séances sont prévues prochainement avec l'installateur sanitaire, l'ingénieur et les diverses entreprises, ce qui permettra de préciser les choses au mois de décembre. Quant au carnotzet, la convention est faite et la Municipalité doit rencontrer les propriétaires pour la signer. Les travaux auront lieu à la fin de l'été-début de l'automne 2022.

- Faisant suite aux propos de M. René Parrat, M. Nicolas Pittet relève l'importante charge qui repose sur les épaules des deux collègues qui représentent le Conseil au sein de l'association ASIVenoge. Il estime que, si les membres du Conseil disposaient de davantage d'informations, ils pourraient émettre un avis pour véritablement soutenir ces deux personnes – dans le cas où les intéressés le souhaitent.
- Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, qui fait partie du Comité de direction de l'ASIVenoge, distingue le CODIR, composé de sept membres, du COPIL (Comité de pilotage) construction. A l'origine, seuls trois membres du CODIR faisaient partie du COPIL ; toutefois, toutes les personnes du CODIR participent désormais au COPIL afin d'améliorer la transmission de l'information.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, relève que demande avait été faite pour que les syndicats puissent également assister de manière consultative aux séances du COPIL et souligne que lui-même a participé à chacune des séances qui ont été organisées. Il a aussi été demandé qu'une brève communication soit faite tous les mois pour informer de l'évolution du projet et de la vitesse à laquelle les choses se font. La Municipalité réfléchit encore aux moyens de diffuser lesdites communications : site internet, BIOV, etc.
- M. Yves Trottet soutient les propos de ses collègues concernant le poids endossé par les délégués à l'ASIVenoge. Ces sommes sont effectivement lourdes à porter. S'il a bien compris, le crédit d'investissement de plusieurs millions, pour la commune de Vufflens, sera voté au mois de mars 2022. Il se dit donc en faveur d'un soutien actif envers les délégués, sachant qu'il y a aussi d'autres commissions intercommunales dans lesquelles il pourrait y avoir des dépenses, qui devront être remontées au Conseil communal.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, confirme que ces communications ont été demandées pour informer les Conseillers au plus près du projet.
- M. Hervé Bandini, Président, ajoute que son prédécesseur avait mis en place que les différents représentants dans les associations intercommunales fassent un rapport une fois par année – rapport qui a désormais passé à deux fois l'an. Non pas dans un esprit de contrôle, mais pour que les délégués puissent informer le Conseil sur ce qui s'y passe et faire part de leurs soucis et difficultés à porter sur leurs épaules, bien que solides, des positions telles que celle-ci. Probablement que la communication peut encore être améliorée au sein du Conseil... sans toutefois ajouter des couches au mille-feuilles !
- M. Yves Trottet souhaite encore des précisions sur l'avancement du deuxième volet du postulat « Enjeux d'une mobilité sécurisée ». Il suggère à la Municipalité de reprendre systématiquement, dans ses communications, les postulats qui ne sont pas bouclés : où en est-t-on et quel est le chemin qui empêche d'aller jusqu'au bout si tel est le cas ? Le Conseiller répète que la commission qui a été nommée se tient à disposition de la Municipalité pour l'appuyer dans ce dossier.

- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui répond, qu'effectivement, le deuxième volet est toujours fermé. C'est un sujet qui va être repris, notamment l'analyse du dossier déposé par les signataires, et dont les lignes directrices sont déjà discutées par la Municipalité. Avec le changement de législature, il y a eu de nombreuses échéances à tenir et certains dossiers n'ont pu être repris que par la suite. Toutefois, ces dossiers ne dorment pas, souligne M. le Syndic.
- M. Hervé Bandini, Président, rappelle que, dans ce cas précis, le stade du postulat est dépassé. Une commission municipale ayant été mise sur pied, ce n'est plus du ressort du Conseil communal – sans toutefois s'en dédouaner.
- M. Marco Grilli a constaté qu'une coquille s'est glissée dans le mot « entretien », orthographié « enrretien », sur les nouveaux panneaux informatifs et sécuritaires de la place de jeux. Il vaudrait la peine de rectifier cette erreur.
- M. Pascal Berchier, Conseiller municipal, en prend acte et le remercie.
- En plaisantant, M. Hervé Bandini, Président, demande à Mme Martine Nicollerat de se rendre faire un tour sur cette place... Le Président est persuadé que, si coquilles il y a, elle les trouvera toutes !
- Pour terminer, Mme Diana Duperrut, annonce que le calendrier de l'Avent aura lieu cette année. Au nom de la Gym féminine, elle adresse ses remerciements à toutes les personnes et sociétés qui se sont déjà inscrites pour décorer une fenêtre. Il reste environ neuf fenêtres à animer, avec ou sans verrée. La Conseillère serait heureuse que le calendrier puisse être rempli entièrement.

## CLÔTURE

La parole n'étant plus demandée, le Président, M. Hervé Bandini, clôt la séance en remerciant l'assemblée de sa confiance et de sa bonne collaboration et lui donne rendez-vous le **mercredi 15 décembre 2021 à 20h**.

La séance est levée à 21h30.